

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sophie Grandmaison](#)

<https://www.cadre21.org/membres/566d63ca49c2a9ea341982ba>

Date d'obtention : 2023-02-27 17:35:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Mon rôle et les attentes sont établies et claires ainsi que tous les intervenants qui ont à intervenir.
Sensibilisation ++ sur l'importance de ne pas voir les photos-vidéos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Davantage de confiance lors de mon intervention, puisque nous devons suivre un protocole établi à l'avance. Je me sens sécurisé par l'aide-mémoire puisque nous ne pouvons oublier une étape. Le jeune se sentira pris en charge.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De respecter à la lettre les attentes qui me sont attribuées. Éviter que les jeunes soient en groupe lorsqu'il me partage une situation. Respecter la victime dans mon approche lors de l'intervention.